



Compte-rendu du DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 12 AVRIL 2016

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2016

L'an deux mille seize, le douze avril, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J.F. OBEZ, C. BIOLAY, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. LAPTEVA, L. JACQUEMET, C. TOWNSEND, M.C. ROCH, Michel GALLET, V. KRYK, M. TOOMEY, I. ZANON, V. BOULAS, J. MERCIER, C. FOLGER, B. LERAY, D. GANNE, J.A. DURET.

Absents non excusés : L. LA MARCA, C. FRAUD, J. DAZIN.

Absents excusés : O. GUICHARD, H. DUMAS, Michèle GALLET, M. FOURNIER, S. MERCIER, R. JAILLET.

Procurations : O. GUICHARD à W. DELAVENNE, H. DUMAS à M. GIRIAT, Michèle GALLET à Michel GALLET, M. FOURNIER à J.F. OBEZ.

Secrétaire de séance : J.A. DURET.

Assistait : A. MAZERON, directrice générale des services.

La séance est ouverte à 19h30.

J.A. DURET est nommé secrétaire de séance.

J.F. OBEZ, Maire, présente les procurations pour la séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 15 mars 2016 n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

Le point n°6 est retiré de l'ordre du jour.

1 – Personnel – Modification du tableau permanent des effectifs et création d'un emploi saisonnier.

C. BIOLAY, adjointe au personnel, explique que les modifications du tableau des effectifs sont les suivantes :

- Suite au transfert de l'agent en charge de l'urbanisme au sein de la communauté de communes, suppression d'un poste d'attaché territorial et d'un poste de rédacteur pour le service urbanisme.
- Suppression du poste d'assistant juridique (cadre d'emploi des adjoints administratifs) et création d'un poste de chargé d'affaires générales (cadre d'emploi des rédacteurs).
- Suppression d'un poste à temps complet d'ouvrier polyvalent au service technique (cadre d'emploi des adjoints techniques).

De plus, C. BIOLAY, adjointe au personnel, explique qu'aux termes de l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.



Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain

Elle propose au Conseil municipal d'autoriser le Maire à recruter un agent saisonnier espaces verts à temps complet du 1^{er} mai au 31 octobre 2016 pour venir en renfort des équipes techniques durant la période estivale.

La commission personnel qui s'est réunie le 9 mars 2016 a rendu un avis favorable concernant ces propositions. Le nouveau tableau des effectifs est le suivant :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par le conseil municipal
SERVICES ADMINISTRATIFS		
Direction des services	1	Cadre d'emplois des attachés
Affaires générales	1	Cadre d'emplois des rédacteurs
Comptabilité	1	Cadre d'emplois des rédacteurs
	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs
Agent d'accueil	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs
Communication	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs
SERVICES TECHNIQUES		
Coordination des services	1	Cadre d'emplois des techniciens
Voirie-espaces verts	1	Cadre d'emplois des agents de maîtrise ou à défaut des adjoints techniques
Ouvriers polyvalents	4	Cadre d'emplois des adjoints techniques
Entretien des locaux	3	Cadre d'emplois des adjoints techniques
SERVICE ENFANCE-SCOLAIRE		
Groupe scolaire/accueil de loisirs	1	Cadre d'emploi des animateurs ou à défaut des moniteurs éducateurs
	5	Cadre d'emploi des adjoints d'animation
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par le conseil municipal
Groupe scolaire/accueil de loisirs	2	Cadre d'emplois des ATSEM - 31 heures 30/semaine
	1	Cadre d'emplois des ATSEM - 28 heures 30/semaine
	1	Cadre d'emplois des ATSEM - 18 heures 30/semaine
	1	Cadre d'emplois des ATSEM - 14 heures 15/semaine
	1	Cadre d'emplois des adjoints d'animation - 32 heures/semaine
	2	Cadre d'emplois des adjoints d'animation - 31heures 30/semaine



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET (suite)		
Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par le conseil municipal
	1	Cadre d'emplois des adjoints d'animation - 30 heures 30/semaine
	1	Cadre d'emplois des adjoints d'animation - 30 heures/semaine
	1	Cadre d'emplois des adjoints d'animation - 28 heures/semaine
	1	Cadre d'emplois des adjoints d'animation - 26 heures/semaine
	1	Cadre d'emplois des adjoints d'animation - 21 heures 30/semaine
	1	Cadre d'emplois des adjoints d'animation - 18 heures 15/semaine
	1	Cadre d'emploi des adjoints d'animation - 17 heures 45/semaine
	1	Cadre d'emploi des adjoints d'animation - 17 heures 30/semaine
	1	Cadre d'emplois des adjoints d'animation - 13 heures/semaine
Entretien des locaux	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques - 26 heures/semaine
	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques - 17 heures 30/semaine
Enseignement de la musique	1	Cadre d'emplois des assistants spéc. d'ens. artistique - 3 heures/semaine

J.A. DURET trouve qu'avec le nombre d'employés espaces verts présents actuellement, l'entretien des espaces verts n'est pas effectué assez fréquemment alors que les surfaces à entretenir augmentent. Il craint que la qualité du service ne se dégrade s'il y a un employé en moins.

C. BIOLAY répond que cette année servira de test et qu'un bilan sera fait après un an de fonctionnement.

W. DELAVENNE ajoute que des réflexions autour de la mutualisation de certains services avec la mairie de Ferney sont en cours.

V. BOULAS suggère de recourir à un plan de gestion différencié des espaces verts qui peut être fait en interne ou par un cabinet extérieur.

W. DELAVENNE déclare que cette proposition sera étudiée en commission travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Fixe le nouveau tableau des emplois permanents tel qu'indiqué en annexe à compter du 1^{er} mai 2016.
- Autorise le maire à signer tous documents s'y rapportant,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Autorise le Maire à recruter à temps complet du 1^{er} mai au 31 octobre 2016 inclus un agent saisonnier en qualité d'Adjoint technique 2^{ème} classe, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de ce grade et à signer le contrat de recrutement et les documents associés.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2016.



2 – Finances – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016

Monsieur le Maire, rappel les taux des 4 taxes directes locales votés en 2015, à savoir :

- Taxe d'habitation 10.86 %
- Taxe foncière (bâti) 9.10 %
- Taxe foncière (non bâti) 53.52 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) 17.92 %

Les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2016 déterminées par les services fiscaux sont les suivantes :

	Pour mémoire Bases d'imposition effectives 2015	Bases prévisionnelles 2016	Variation en % 2016/2015
Taxe d'habitation	9 122 596	9 278 000	1.70%
Foncier bâti	5 651 261	5 743 000	1.62%
Foncier non bâti	26 406	27 000	2.25%
CFE	509 977	504 500	- 1.07%
Totaux	15 310 240	15 552 500	1.58%

Par ailleurs, le montant des allocations compensatrices prévisionnelles (Allocations versées par l'Etat aux collectivités territoriales et à leurs groupements en compensation de pertes de recettes consécutives à des mesures d'exemption, d'exonération, d'abattements ou de plafonnement des taux prises par le législateur) revenant à la commune s'établit comme suit :

- Taxe d'habitation 22 930 €
- Foncier bâti 1 323 €
- Foncier non bâti 1 757 €
- Taxe professionnelle / CFE 669 €
- Dotation pour perte de THLV (taxe d'habitation sur les logements vacants) 4 991 €

En appliquant aux bases d'imposition prévisionnelles de 2016 les taux votés en 2015, **le produit fiscal 2016 à taux constant s'élève à la somme de 1 635 060 euros (chapitre 73)**, auquel il conviendra de reverser au fonds national de garantie de ressources la somme de 376 871 euros (chapitre 014) et de tenir compte :

- des allocations compensatrices pour 31 670 € (chapitre 74)
- du produit de taxe additionnelle FNB pour 3 055 € (chapitre 73)
- du produit des IFER pour 3 214 € (chapitre 73)
- du produit de la CVAE pour 37 786 € (chapitre 73)



Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain

- du produit de la TASCOT pour 18 841 € (chapitre 73)
- du produit de la majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires pour 17 930€ (chapitre 73)

J.A. DURET demande pourquoi la CFE baisse.

J.F. OBEZ répond que les services se pencheront sur cette question.

Compte tenu de ces différentes informations, Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte cette proposition.

3 – Finances – Attribution des subventions 2016

J.F. OBEZ, Maire, informe les membres du Conseil municipal que la commission de finances du 30 mars 2016 a proposé de verser les subventions suivantes :

Association	Montant attribué
ACCUEIL GESSIEN	3 520 €
BANQUE ALIMENTAIRE	200 €
CIMADE	200 €
ORNEX & CO'Z	150 €
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES JEUNES SAPEURS POMPIER DU NORD EST GESSIEN	150 €
LE VERGER TIOCAN	200 €
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE FERNEY- VOLTAIRE ET ENVIRONS	200 €
ASSOCIATION DES BERGES DU LION	500 €
APICY	200 €
EQUIPE D'ENTRAIDE	200 €
SAVE	200 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS D'ORNEX	1000 €
LOISIRS D'AUTOMNE	1000 €
AMICALE POUR L'ANIMATION TOUGIN	400 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	21 201 €
LES AMIS DU CLOS	400 €
SOU DE L'ECOLE DES BOIS	1 900 €
SOU DE L'ECOLE DE VILLARD	2 459 €
ASSOCIATION DES MEMOIRES ORNESIENNES	1 000 €
TOTAL	35 080 €



B. LERAY demande comment ont été calculées les subventions pour les sous des écoles.

M. LAPTEVA répond que 70€ ont été attribués par élève de CM2, 3€ par élève d'élémentaire et 2€ par élève de maternelle.

J.A.DURET suggère de mettre à jour le règlement d'attribution des subventions.

Sur demande des conseillers, il est décidé de voter séparément la subvention pour la CIMADE et les autres subventions.

H. DUMAS ne prend pas part au vote pour la subvention à la CIMADE.

Michel GALLET ne prend pas part au vote pour les subventions relatives aux sapeurs-pompiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, une voix contre (J.A. DURET) et deux abstentions (Michel GALLET et Michèle GALLET) des membres votants, accepte la subvention à la CIMADE et dit que les crédits sont inscrits au budget à l'article 6574.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte les autres subventions et dit que les crédits sont inscrits au budget à l'article 6574.

4 – Finances – Demande de subvention à la région Auvergne-Rhône-Alpes (fonds FEDER) pour l'aménagement d'un passage de faune rue des Fins – Modification de la délibération du 19 janvier 2016.

J.F. OBEZ, Maire, rappelle au Conseil la délibération du 19 janvier 2016 : dans le cadre du contrat corridor Vesancy Versoix signé entre la CCPG et l'organisme public de contrôle et de financement, un obstacle entravant le transit des espèces animales entre le bassin de rétention du Marquet (Collex) et le bassin du bois sur Vessy a été identifié.

L'objectif du dispositif d'aménagement est de faciliter le déplacement de la petite faune entre les deux réservoirs humides.

En effet, le bassin du Marquet, créé en 2008 sur la commune de Collex-Bossy dans un objectif de protection des habitations contre les inondations, a été aménagé de manière à former une zone humide favorable à la conservation d'espèces faunistique et floristique de qualité.

A Ornex, le marais du bois sur Vessy est un fond de vallon très humide, régulièrement inondé en cas de précipitations. L'exutoire a été aménagé pour réguler les crues et les eaux de ce marais rejoignent le ruisseau du Marquet en aval du bassin de rétention. La rue des Fins constitue ainsi un obstacle au franchissement.

Dans un premier temps et avant d'engager les travaux, il est nécessaire de préciser les enjeux corridors de ce passage en définissant l'importance de la problématique d'écrasement.

Le coût prévisionnel de l'opération est le suivant :

Etude de quantification des écrasements : 4 975.00€ HT

APD et maîtrise d'œuvre : 12 000.00€ HT

Travaux : 70 000.00€ HT

Des subventions sont envisageables de la part de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (60%) et du département de l'Ain (20%).

Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la Région Rhône Alpes pour le financement de l'étude de quantification des écrasements (2 985.00€ HT).



Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain

Le plan de financement corrigé de l'étude d'écrasement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant HT en euros	Intitulé	Montant HT en euros
Etude d'écrasement	4 975.00€	Conseil départemental	995.00€
		Région Auvergne Rhône Alpes (FEDER)	2 985.00€
		Autofinancement	995.00€
Total	4 975.00€		4 975.00€

Il est précisé que la commune sollicite démarrage anticipé de l'action.

Une demande de subvention est également en cours auprès du Conseil départemental de l'Ain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité et une opposition (J.A. DURET) des membres votants :

- **Sollicite une subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Fonds FEDER) pour l'étude d'écrasement des batraciens rue des Fins**
- **Sollicite auprès de la Région le démarrage anticipé de l'action**
- **Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention**
- **Dit que les crédits nécessaires à l'étude sont prévus au budget 2016.**

5 – Marchés publics – Attribution du marché de travaux d'aménagement et de sécurisation des modes doux de la route de Brétigny.

W. DELAVENNE, adjoint aux travaux, rappelle au conseil qu'une consultation a été lancée le 7 mars 2016 avec une date limite de réception des offres au 30 mars 2016.

Deux entreprises ont soumis une offre dans les délais.

Les critères de jugement des offres sont :

Valeur technique : 40%

Prix : 60%

Après une première analyse, une négociation a été engagée avec les deux candidats conformément à l'article 6 du règlement de la consultation.

Les nouvelles offres de prix à l'issue de la phase de négociation sont :



Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain

N° de réception	Entreprise	Prix € H.T
1	EUROVIA	115 726.90
2	EIFFAGE	113 936.75

La commission MAPA, réunie le 07 avril 2016, propose de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE.

Le prix total du marché s'élève à 113 936.75 € H.T soit 136 724.10 € T.T.C.

J. MERCIER fait quelques remarques techniques sur le projet de travaux.

W. DELAVENNE répond que ces propositions techniques de modifications seront étudiées.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Attribue le marché de travaux d'aménagement et de sécurisation des modes doux de la route de Brétigny à l'entreprise EIFFAGE
- Autorise le Maire à signer le marché avec l'attributaire défini ci-dessus.
- Et dit que les crédits sont inscrits au budget 2016.

7 – Marchés publics – Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Dynamic Concept pour les travaux d'aménagement et de sécurisation des modes doux de la route de Brétigny.

W. DELAVENNE, adjoint aux travaux, rappelle au conseil que par délibération en date du 29 juin 2015, la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'entreprise DYNAMIC CONCEPT pour une rémunération fixée à 5.5 % du montant estimatif des travaux (soit 6 600 € H.T.)

Le coût des travaux était estimé à 120 000 € H.T au moment du lancement de la consultation. A l'issue de la phase Projet (PRO), l'estimatif définitif est porté à 148 753.50 € H.T.

L'article 5 du marché de maîtrise prévoyait un ajustement de la rémunération du maître d'œuvre à l'issue de la phase PRO. Il convient donc de signer un avenant avec le maître d'œuvre à cette fin.

Il est proposé au conseil d'autoriser le maire à signer l'avenant n°1 au marché :

Montant initial du marché : 6 600 € H.T

Montant de l'avenant : 1 581.44 € H.T

Nouveau montant du marché : 8 181.44 € H.T

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au marché et dit que les crédits sont inscrits au budget 2016.

8 – Travaux – Plan de financement du SIEA pour les travaux d'éclairage public rue de Brétigny

W. DELAVENNE, adjoint aux travaux, explique que dans le cadre des travaux de voirie de la rue de Brétigny et notamment de la sécurisation des passages piétons, il est proposé de procéder au changement des candélabres.



Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain

Ces travaux étant de la compétence du SIEA, il est proposé au Conseil municipal de valider le plan de financement annexé à la présente délibération. Dans le cadre de ce plan de financement, le reste à charge pour la commune est de 27 826.76€.

B. LERAY demande s'il est possible de réguler l'intensité de l'éclairage public pendant la nuit.
W. DELAVENNE répond qu'une étude est en cours auprès du SIEA pour baisser ou éteindre l'éclairage public à certaines heures de la nuit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- **Valide** le plan de financement du SIEA tel qu'annexé à la présente délibération
- **Autorise** le Maire à signer tous documents liés
- **Dit** que les crédits sont prévus aux budgets 2016 et suivants.

9 – Désignation de neuf jurés d'assises

Monsieur le Maire invite quelques élus à tirer au sort dans la liste générale de l'année 2016, les personnes qui seront proposées comme jurés d'assises.

Sont ainsi désignés :

- 1 – BAUSWEIN Jean-Jacques
- 2 – MARTINEZ Sylvain
- 3 – CUENOD Julia
- 4 – GUIJOSA DE LA FUENTE épouse CHASSOT Marie Esther
- 5 – HERVÉ Loïc Alain Michel
- 6 – DUMONT Aurore Evelyne Patricia
- 7 – COTTE Denis Gérard
- 8 – THOMAS Stéphane
- 9 – MERCIER Patrick Renaud

10 – Scolaire – Validation du règlement intérieur de l'accueil de loisirs

Maria LAPTEVA, adjointe à la vie scolaire, soumet à l'approbation du conseil municipal le règlement intérieur pour l'accueil de loisirs, valable à partir de la rentrée scolaire 2016 et annexé à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité et une abstention (B. LERAY) des membres votants, accepte les termes du règlement intérieur de l'accueil de loisirs, joint en annexe.

11 – Scolaire – Validation du règlement intérieur des activités périscolaires

M. LAPTEVA, adjointe à la vie scolaire, soumet à l'approbation du Conseil municipal le règlement intérieur pour l'Accueil périscolaire valable à partir de la rentrée scolaire 2016 et annexé à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité et une abstention (B. LERAY) des membres votants, accepte les termes du règlement intérieur des activités périscolaires, joint en annexe.



12 – Scolaire – Validation du règlement intérieur des nouvelles activités périscolaires

M. LAPTEVA, adjointe à la vie scolaire, soumet à l'approbation du Conseil municipal le règlement intérieur pour les nouvelles activités périscolaires, valable à partir de la rentrée scolaire 2016 et annexé à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité et une abstention (B. LERAY) des membres votants, accepte les termes du règlement intérieur des nouvelles activités périscolaires, joint en annexe.

13 – Scolaire – Validation du règlement intérieur de la restauration scolaire

M. LAPTEVA, adjointe à la vie scolaire, soumet à l'approbation du Conseil municipal le règlement intérieur pour la restauration scolaire, valable à partir de la rentrée scolaire 2016 et annexé à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité et une abstention (B. LERAY) des membres votants, accepte les termes du règlement intérieur de la restauration scolaire, joint en annexe.

14 – Scolaire – Validation du règlement intérieur du transport scolaire

M. LAPTEVA, adjointe à la vie scolaire, soumet à l'approbation du Conseil municipal le règlement intérieur pour le transport scolaire, valable à partir de la rentrée scolaire 2016 et annexé à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité et une abstention (B. LERAY) des membres votants, accepte les termes du règlement intérieur du transport scolaire, joint en annexe.

15 – Scolaire – Fixation des tarifs de l'accueil de loisirs, des activités périscolaires, de la restauration scolaire et du transport scolaire.

Suite à la commission scolaire du 30 mars 2016, Maria LAPTEVA, adjointe à la vie scolaire propose au Conseil de conserver les mêmes tarifs que pour l'année scolaire 2015-2016.

Les tarifs appliqués à partir de la rentrée scolaire 2016 sont les suivants :

1°) Restaurant scolaire :

QF	PRIX DU REPAS abonnement	PRIX DU REPAS abonnement	REPAS OCCASIONNEL	REPAS OCCASIONNEL	PRIX DU REPAS abonnement PAI	REPAS OCCASIONNEL
	commune	Hors commune	Commune	Hors Commune	PAI	PAI
< 6 000	2.70 €	4.20 €	5.95 €	7.45 €	0.70 €	3.95 €
6 001 > 12 000	4.00 €	5.50 €			2.00 €	



Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain

QF	PRIX DU REPAS abonnement commune	PRIX DU REPAS abonnement Hors commune	REPAS OCCASIONNEL Commune	REPAS OCCASIONNEL Hors Commune	PRIX DU REPAS abonnement PAI	REPAS OCCASIONNEL PAI
12 001 > 24 000	5.20 €	6.70 €			3.20 €	
> 24 001	5.95 €	7.45 €			3.95 €	

2°) Accueil périscolaire :

a) **Accueil périscolaire du matin :**

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN – de 7 heures 30 et jusqu'à l'ouverture de l'école		
QF	ABONNEMENTS COMMUNE	ABONNEMENTS HORS COMMUNE
< 6 000	1 €	1.50 €
6 001 > 12 000	1.15 €	1.65 €
12 001 > 24 000	1.30 €	1.80€
> 24 001	1.45€	1.95€
Occasionnels – prix du ticket individuel	2.00€	2.50 €

b) **Accueil périscolaire du soir :**

ACCUEIL PERISCOLAIRE SOIR – 16 heures 30 à 18 heures 30 –		
QF	ABONNEMENTS COMMUNE	ABONNEMENTS HORS COMMUNE
< 6 000	3.00 €	5.00 €
6 001 > 12 000	4.00 €	6.00 €
12 001 > 24 000	5.00 €	7.00 €
> 24 000	7.00€	9.00 €
Occasionnels – prix du ticket individuel	7.00€	9.0

c) **Nouvelles activités périscolaires :**

NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES 13h30 à 16h30		
QF	Tarif à la demi-journée Commune	Tarif à la demi-journée Hors-Commune
< 6 000	Pris en charge par la commune	1€
6 001 > 12 000	Pris en charge par la commune	1€
12 001 > 24 000	2 €	3€



NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (suite) 13h30 à 16h30		
QF	Tarif à la demi-journée Commune	Tarif à la demi-journée Hors-Commune
> 24 000	4 €	5€
Exceptionnel	6 €	6€

3°) Accueil de loisirs :

a) **Accueil de loisirs du mercredi :**

<i>Quotient familial</i>	<i>Journée repas</i>	<i>PAI</i>
≤ 6 000 €	10 €	6.40 €
6 001 à 12 000	14 €	10.40 €
12 001 à 24 000	17 €	13.40 €
≥ 24 001	24 €	20.40 €
Hors commune ≤ 6 000 €	17 €	13.40 €
Hors commune 6 001 à 12 000	20 €	16.40 €
Hors commune 12 001 à 24 000	24 €	20.40 €
Hors commune ≥ 24 001	30 €	26.40 €

b) **Accueil de loisirs des vacances :**

<i>Quotient familial</i>	<i>Journée repas</i>	<i>PAI</i>
≤ 6 000 €	15 €	11.40 €
6 001 à 12 000	20 €	16.40 €
12 001 à 24 000	25 €	21.40 €
≥ 24 001	35 €	31.40 €
Hors commune ≤ 6 000 €	25 €	21.40 €
Hors commune 6 001 à 12 000	30 €	26.40 €
Hors commune 12 001 à 24 000	35 €	31.40 €
Hors commune ≥ 24 001	45 €	41.40 €



4°) Transport scolaire :

Abonnement 4 trajets – 4.5 jours			
QF	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS ET PLUS
< 6 000	101 €	158 €	203 €
6 001 > 12 000	113 €	186 €	236 €
12 001 > 24 000	146 €	219 €	281 €
> 24 001	180 €	259 €	326 €

Abonnement 2 trajets – 4.5 jours à 11h30 et 13h30			
QF	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS ET PLUS
< 6 000	51 €	79 €	101 €
6 001 > 12 000	56 €	93 €	118 €
12 001 > 24 000	73 €	110 €	141 €
> 24 001	90 €	129 €	163 €

Pour l'ensemble des services, les employés de la Commune en activité bénéficient du tarif Commune.

M. LAPTEVA rappelle qu'une harmonisation des prix a été fait avec les communes du SIVOM.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, approuve les tarifs de l'accueil de loisirs, de l'accueil périscolaire, du restaurant scolaire et du transport scolaire tels que proposés ci-dessus

Question du public

Pas de question du public.

Questions diverses

SIEA :

W. DELAVENNE explique que le SIEA tiendra désormais deux assemblées syndicales par an, que l'assemblée comptera davantage de suppléants et qu'il va être testé le subventionnement des éclairages led.

Fin du Conseil à 21h15

Prochaine réunion du Conseil : 17 mai 2016

Bois d'Ornex :

V. KRYK demande s'il y a des panneaux d'interdiction de circulation des motos dans le Bois d'ORNEX.

J.F. OBEZ répond que des panneaux et des barrières vont être installés.



Compteurs Linky :

Suite à la loi de transition énergétique, Michel GALLET demande s'il est possible pour les communes de s'y opposer, ces compteurs pourraient générer des cancers.
J.F. OBEZ propose d'organiser un débat sur ce sujet au Conseil.

Évènements :

L. JACQUEMET rend compte du succès de la matinée verte et de la pièce de théâtre jouée à la salle René Lavergne. Elle regrette simplement qu'il n'y ait pas eu plus d'élus pour la pièce de théâtre.

Élections :

J.F. OBEZ annonce que les élections législatives partielles devraient avoir lieu les 5 et 12 juin prochains.

**Ornex le 20 avril 2016
Le Maire, Jean-François OBEZ.**